



COMMUNE D'ESTERRE (HAUTES-PYRENEES)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PRESCRIPTIONS



Projet de P.L.U. arrêté le 27/07/2025
Enquête publique du 15/12/2025 au 15/01/2026
P.L.U. approuvé le 05/03/2026

Pour ce dossier, la collectivité a été accompagnée par le groupement :



**TERRITOIRE D'AVENIR ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**
35bis, rue de Guindalos 64110 Jurançon
tél. : +33(0)6 73 36 25 73
mail : amandine.raymond@tadd.fr
SIRET 504 648 528 00033



ASUP
SOLS & URBANISME

12, rue de l'église
65 690 Angos
☎ +33(0)9 65 00 57 23
✉ asup@asup-territoires.com
<https://asup-territoires.com>



Pyrénées Cartographie

3 Rue de la fontaine
de Crastes - 65200 Asté

Tél : 05.62.91.46.86
Mobile : 06.72.78.91.55
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr
<http://www.pyrcarto.com>

PRESCRIPTION « VOIES, CHEMINS, TRANSPORT PUBLIC A CONSERVER ET A CREER »

ELEMENTS CONCERNES :

Cette prescription concerne 2 portions de chemin de randonnée permettant de rejoindre, depuis la rive droite du Bastan, Luz-Saint-Sauveur et le château de Sainte-Marie.

CHAMP D'APPLICATION :

Article L151-38 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés au transport public. »

REGLES APPLICABLES :

Les tronçons identifiés sont réservés à des liaisons douces piétonnes et/ou cyclistes.